

# Contrat : Possession d'un GSM à l'école fondamentale



Athénée Royal  
de Mons

Élève : \_\_\_\_\_  
Classe : \_\_\_\_\_  
Parent(s) : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_

**Demande l'autorisation d'apporter un téléphone portable (Gsm) à l'école pour la/les raisons suivantes (surligner la ou les raisons au fluo) :**

**1** Vient et/ou repart de l'école seul (ou en compagnie d'un élève plus jeune).

**2** Utilise seul les transports en commun.

**Autre :** \_\_\_\_\_

**3** \_\_\_\_\_

**REMARQUE :**

À la 3<sup>ème</sup> infraction le parent sera invité à venir retirer lui-même le téléphone au bureau de la direction.

À la 4<sup>ème</sup> infraction, le contrat sera annulé et l'élève perdra la permission de posséder un gsm au sein de l'école.

**Les GSM sont interdits dans le règlement de l'école.**

Un élève n'a donc aucune raison de se présenter à l'école avec un téléphone portable

Si par contrat, vous demandez à obtenir une autorisation spéciale, **votre enfant s'engage à :**

- ✓ **Déposer** son téléphone au bureau de la direction à son arrivée et le reprendre à la fin des cours.
- ✓ Remettre son Gsm à son professeur si le bureau de la direction est exceptionnellement indisponible.
- ✓ Ne pas utiliser son Gsm **dans l'enceinte** de la section fondamentale (photos, vidéos, communication...) avant le dépôt ou après la reprise de l'appareil.

Infractions	Signature de l'élève	Signature du parent	Notes (Él. ou Ens.)

Ce contrat est conclu du ..... au .....

Signatures (élève, parent(s) et direction)

Remarque : L'arrière de l'appareil doit être étiqueté au nom de l'élève avec le numéro de Gsm du parent.